

Journées d'étude des 10 et 11 septembre 2026 à Berne
« Protéger et assister dans un contexte d'aide contrainte »

Atelier 3

Participation et protection de l'enfant : des exigences et des contraintes à porter ensemble (enfant, parent-s, professionnel-le-s)

Pont Chamot A.F., professeure associée, HES-SO /HETSL Lausanne
Stroumza K., professeure associée, HES-SO /HETS Genève

Dans une perspective d'analyse du travail, nous avons mené deux recherches, au sein de deux dispositifs de placement, lesquelles visent à décrire l'activité éducative au plus près de ce qui s'y joue, s'y vit, se partage ou non. Ces deux recherches partaient d'angles différents : une depuis la participation de l'enfant et l'autre depuis la participation des familles. Ces deux recherches, ensemble, nous ont permis de dégager des repères et questions que nous trouvons intéressant de discuter avec vous, en lien avec la thématique de ces journées. Une thématique que nous saisissons depuis la problématique de « faire tenir ensemble » participation de l'enfant, des familles et protection dans une visée d'intérêt supérieur de l'enfant.

La participation de l'enfant est considérée comme nécessaire pour concrétiser son intérêt supérieur. Dans le champ de la protection de l'enfance, cette participation est toutefois soumise à des risques (trop forte exposition, prise d'une responsabilité inappropriée...) qu'il s'agit de réussir à déjouer pour répondre aux enjeux de protection, notamment en soutenant autant que possible l'implication du ou des parent-s.

Pour penser ces enjeux complexes, 3 points d'appui seront proposés dans cet atelier.

Une participation de l'enfant à explorer et à inscrire dans un ensemble

Ce qui importe pour l'enfant, ce qu'il peut faire valoir et ce qu'il peut endurer n'est souvent pas d'emblée clair pour lui : cette non-clarté exige dès lors un travail d'exploration, d'affirmation, de confrontation, parfois de réorientation. Elle est également à inscrire dans un ensemble porté à plusieurs (parent-s, enfant, professionnel-le-s).

S'appuyer sur les contributions mais aussi sur les limites de chacun

Il s'agit de permettre à l'enfant de faire valoir ce qui importe pour lui et de le prendre en considération, d'une manière qui toutefois respecte son statut d'enfant. Pour déjouer certains risques liés à sa participation, il s'agit également de prendre au sérieux à la fois des implications des parents jugées favorables à son intérêt supérieur et le fait que leurs réponses parentales ont été jugées insuffisantes. Contributions et limites de la participation de l'enfant, des implications parentales, mais aussi des interventions des professionnels, lesquels disposent de leur expertise propre sans pouvoir, à eux seuls, répondre au bien de l'enfant : autant de dimensions à prendre en compte pour concrétiser son intérêt supérieur.

Une contrainte qui n'est pas adressée aux seuls parents et /ou enfant

Toutes les personnes impliquées doivent, dans la mesure de leurs possibilités, tenter de participer ensemble à la concrétisation de cet intérêt supérieur. Nous retrouvons ici les trois principes constitutionnels (subsidiarité, complémentarité, et proportionnalité) qui fondent et cadrent l'intervention en protection de l'enfance. Suivre ces principes est une exigence que nous avons observé à l'œuvre non seulement dans le calibrage de la mesure, mais également dans l'exécution de celle-ci, et plus particulièrement dans la prise en considération de la participation de l'enfant.

*Les présentations et d'autres documents des journées
seront disponibles sur www.copma.ch/colloque26*

Atelier 3

Participation et protection de l'enfant : des exigences et des contraintes à porter ensemble (enfant, parent-s, professionnel-le-s).

Anne-Françoise Pont Chamot, professeure associée HETSL
Kim Stroumza, professeure associée, HETS Genève

Journées d'étude des 10 et 11 septembre 2026 à Berne
« Protéger et assister dans un contexte d'aide contrainte »

h e t s

Haute école de travail social
Genève
Centre de recherches
sociales (CERES)

Haute école de travail social et de la santé Lausanne



1

2

Intention et déroulement de cet atelier

- A partir de réflexions issues de deux recherches, présentation et discussion de 3 points d'appui permettant de penser ensemble « participation de l'enfant, des familles et protection », dans une visée d'intérêt supérieur de l'enfant.
- Présentation (environ 20 minutes) puis discussion avec vous, depuis vos expériences et positions propres.



2

3

Deux projets de recherche centrés sur l'analyse des pratiques professionnelles, depuis deux angles distincts

Stroumza, K. , Pont Chamot, A.-F. , Pittet, P., Fersini, F., Krummenacher, L., Favez, M. (2022-2026). **PARTICIPATION-PROTECTION : Les apports des activités de l'ordre de l'ordinaire avec parents et enfants dans les dispositifs d'aide-contrainte du champ de la protection de l'enfance**. Recherche financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS).

<https://www.hesge.ch/hets/recherche/projets/participation-protection>

Pont Chamot, A.-F. Minacci, J., de Meyer, P. , Stroumza, K, Pittet, M. (2023-2025): **Favoriser une participation de l'enfant qui puisse répondre à son intérêt supérieur dans un contexte de placement d'urgence : un défi pratique pour les professionnel-le-s**. Recherche financée par HES-SO, Commission scientifique du domaine travail social.

<https://www.hetsl.ch/laress/publications/detail/publication/favoriser-une-participation-de-lenfant-qui-puisse-repondre-a-son-interet-superieur-dans-un-contexte-de-placement-durgence-un-defi-pratique-pour-les-professionnelles>



3

4

Notre perspective de recherche

- Une entrée dans les activités éducatives sans définition «à priori» de ce que signifie « protection » et « participation ».
- Ce qui nous intéresse : produire des connaissances propres au travail social en ce qui concerne l' « application du droit » et enrichir les repères de ce champ professionnel.
- Quelques mots sur notre méthodologie de recherche.



4

5

Une énigme, une conviction forte et des appuis à explorer

- Une énigme : dans les pratiques socio-éducatives, comment « faire tenir ensemble » participation de l'enfant, des familles et protection dans une visée d'intérêt supérieur de l'enfant ?
- Une conviction forte : il n'y a pas de protection de l'enfant sans participation, ni de participation sans protection.
- Dans les activités éducatives, ce qui relève de la vie ordinaire n'est pas un décor mais est essentiel au développement de l'enfant. Il s'agit aussi d'un (potentiel) espace où se logent des mouvements de participation (de l'enfant et des familles).



5

6

Des exigences et des contraintes incontournables

- Dans un contexte d'aide contrainte, la participation de l'enfant est nécessaire (vitale) pour concrétiser son intérêt supérieur.
- Cette participation est toutefois soumise à des risques (surexposition, responsabilisation inappropriée, etc.) qu'il s'agit de réussir à déjouer pour répondre aux enjeux (besoins) de protection de l'enfant.
- Un appui (autant que possible) sur la participation des familles pour déjouer ces risques.



6

Proposition de 3 points d'appui pour penser ces enjeux complexes

- Une participation de l'enfant à explorer et à inscrire dans un ensemble.
- S'appuyer sur les contributions mais aussi sur les limites de chacun.
- Une contrainte qui n'est pas adressée aux seuls parents et /ou enfant.

Ces trois points d'appui sont issus des résultats des deux recherches mentionnées au slide 3. La préparation de cet atelier a également été enrichie par les apports d'une conférence donnée le 5 février 2026 à Lausanne, dans le cadre d'un Colloque organisé par la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) du canton de Vaud sur le thème de la parole de l'enfant en protection. Le texte de cette conférence est disponible en français et en allemand via les liens ci-dessous.

<https://www.hesge.ch/hets/media/3021>

<https://hets.hesge.ch/media/3120>

